



SYNDICAT DE L'ORGE

<b>E.P.T. Grand-Orly Seine Bièvre</b>		
Arrivé le		
15 FEV. 2019		
	Pour	Info
Président		
Cabinet		
DG		
DGA FI & Com. pub.		
DGA RH & Moy gén.		
DGA Esp. pub		
DGA Dev. Ter	X	
DGA Pro. Ter		
DGA Cult, Sport, Patrim. Bât.		
SG		

EPT 12  
KDK A1901415 KFK  
Reçu le 15/02/2019

Viry-Châtillon, le 14 FEV. 2019

Monsieur Michel LEPRÊTRE  
Président de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre  
Tour Orix, 3e étage  
16, avenue Jean-Jaurès  
94600 CHOISY-LE-ROI

A l'attention de M. Iacobelli

N/Réf : F/U/FBO/CDM/JMB/N°2019 N° 280

Affaire suivie par Cassandre Dume

☎ 01 69 12 25 74

**Objet : Avis du Syndicat de l'Orge sur le projet de modification n°1 du PLU de Savigny-sur-Orge**

Monsieur le Président,

Suite à l'envoi du projet de modification n°1 du PLU de votre commune arrêté le 30/11/2018, le Syndicat de l'Orge vous fait part de son avis favorable avec quelques remarques :

A compter du 01/01/2019, la fusion entre le Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO), le Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la région de Limours (SIHA) et le Syndicat de l'Orge (SIVOA) est effective. Nous ne formons plus qu'une seule structure. Notre périmètre et nos compétences s'étendent désormais sur 59 communes.

Le Syndicat note la volonté de créer un sous-secteur UEa aux abords du lycée Corot, afin d'y permettre la construction d'habitations. Nous préconisons le maintien du caractère perméable de cet espace proche du cours d'eau de l'Orge et en partie classé en zone ciel du PPRI de l'Orge et de la Sallemouille et du PPRI de la Seine. Cela permettrait de réduire le ruissellement des eaux pluviales et de laisser un espace de respiration à la rivière afin de ne pas aggraver les risques d'inondations dans ce secteur. De plus, des espaces boisés répertoriés comme espace verts à protéger se trouvent dans l'emprise de cette nouvelle zone.

Par ailleurs, le Syndicat de l'Orge s'est porté acquéreur de parcelles situées dans l'emprise de cette nouvelle zone, inscrites aujourd'hui dans l'emplacement réservé n°23. Une fois la procédure terminée et la division enregistrée au cadastre, nous demanderons que ces terrains soient classés en zone N.

Pour toutes les zones, le Syndicat conseille la mise en œuvre des clôtures ajourées permettant de renforcer la bonne continuité écologique et la circulation partielle de la faune entre les espaces verts privés. Outre son rôle important au niveau environnemental, ce type de clôture permet également de faciliter l'écoulement des eaux et ainsi limiter les phénomènes de ruissellement et d'inondation en milieu urbain.

.../...



Enfin, dans le cadre du suivi des documents d'urbanisme de toutes les communes adhérentes au Syndicat de l'Orge, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre, après son approbation, la version définitive du PLU de votre commune.

Par ailleurs, afin de contribuer à la numérisation des documents d'urbanisme de l'ensemble du territoire français impulsée par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG), nous vous demandons de nous transmettre les données de votre PLU approuvé au format CNIG. Nous rappelons que la publication des documents d'urbanisme dématérialisé dans le Géoportail de l'Urbanisme devra être obligatoirement réalisée pour toutes les communes au premier janvier 2020.

Mademoiselle Cassandra Dume, en charge de l'urbanisme au Syndicat de l'Orge, reste à votre disposition pour toute information complémentaire au 01 69 12 25 74.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Directeur général des services



Jean-Marc Bouchy

.../...